



Dossier de presse

Commission d'enrichissement de la langue française (CELF)

Séance exceptionnelle du mardi 12 février 2019

Vous pouvez le dire en français !

Contact

Ministère de la Culture
Délégation à l'information et à la communication
Service de presse : 01 40 15 83 31
service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr



SOMMAIRE

Éditorial	3
Un dispositif pour l'enrichissement de la langue française	4
Installation de la nouvelle Commission d'enrichissement de la langue française	6
Les groupes d'experts, au cœur du travail terminologique	7
Quatre termes à l'étude	8
Quelques exemples de termes adoptés récemment	10
<i>FranceTerme</i> , un site de référence	11



Franck Riester, ministre de la Culture
© Patrice Soudin

Éditorial

« La langue de la République est le français ». Notre Constitution, en son article 2, nous dit ce qui est fondamental, dans l'organisation de la Cité, dans notre vie commune, notre société. Cette disposition simple, directe et concise assure cohésion et unité.

J'ai plaisir à rappeler ici que nous célébrons cette année les 25 ans de la loi « relative à l'emploi de la langue française », dite « loi Toubon », du 4 août 1994. Ce texte essentiel, plus que jamais actuel, énonce que la langue française est la langue de l'enseignement, du travail, des échanges et des services publics.

Cette loi ne porte pas sur le contenu de la langue. Ce n'est pas une loi qui gendarme l'usage, mais qui veille à garantir à nos concitoyens un « droit au français », et donc une présence dans la vie quotidienne, le monde professionnel, l'accès au savoir, à la culture, comme dans la transmission des connaissances. La France offre à sa langue l'exemplarité d'un cadre légal. Cette approche originale, partagée avec nos amis du Québec, c'est le ministère de la Culture, à travers sa Délégation générale à la langue française et aux langues de France, qui la fait vivre. J'y suis extrêmement attaché.

Notre langue s'enrichit en permanence de mots nouveaux, qui expriment les réalités du monde contemporain. Les mots du quotidien évoluent naturellement, au rythme incessant des inventions des artistes, des argots ou des modes. En revanche, dans des domaines plus spécifiques, dans les sciences et les techniques en particulier, cette évolution doit être accompagnée. Et pour que chacun puisse s'exprimer en français, il faut permettre que tous les termes soient disponibles, et que les innovations les plus pointues, qui bien souvent nous parviennent en anglais, puissent immédiatement trouver leur équivalent terminologique en français.

Là encore, le ministère de la Culture est le garant d'un dispositif interministériel remarquable, au service de toute l'administration, mais aussi de tous nos concitoyens, pour l'enrichissement permanent de la langue française.

C'est dans ce cadre qu'aujourd'hui j'installe solennellement la Commission d'enrichissement de la langue française (CELF), dont les membres viennent d'être renouvelés. Son président, M. Frédéric Vitoux, de l'Académie française, a été nommé par le Premier ministre pour un nouveau mandat de quatre ans. J'ai nommé pour quatre ans également un collège de douze personnalités, femmes et hommes. Je les remercie de leur engagement.

Je remercie également nos partenaires francophones, avec lesquels nous entretenons un constant dialogue. Car c'est dans la langue française que nous avons en partage, que nous allons répondre aux défis mondiaux..

Un dispositif pour l'enrichissement de la langue française

La Commission d'enrichissement de la langue française est la pièce maîtresse du dispositif mis en place par les pouvoirs publics il y a cinquante ans. Ce dispositif permet au français d'être une langue influente, compétitive dans tous les champs du savoir.

Sa mission est « de favoriser l'enrichissement de la langue française, de développer son utilisation, notamment dans la vie économique, les travaux scientifiques et les activités techniques et juridiques, d'améliorer sa diffusion en proposant des termes et expressions nouveaux pouvant servir de référence, de contribuer au rayonnement de la francophonie et de promouvoir le plurilinguisme » (décret no 96-602 du 3 juillet 1996, modifié par le décret no 2015-341 du 25 mars 2015).

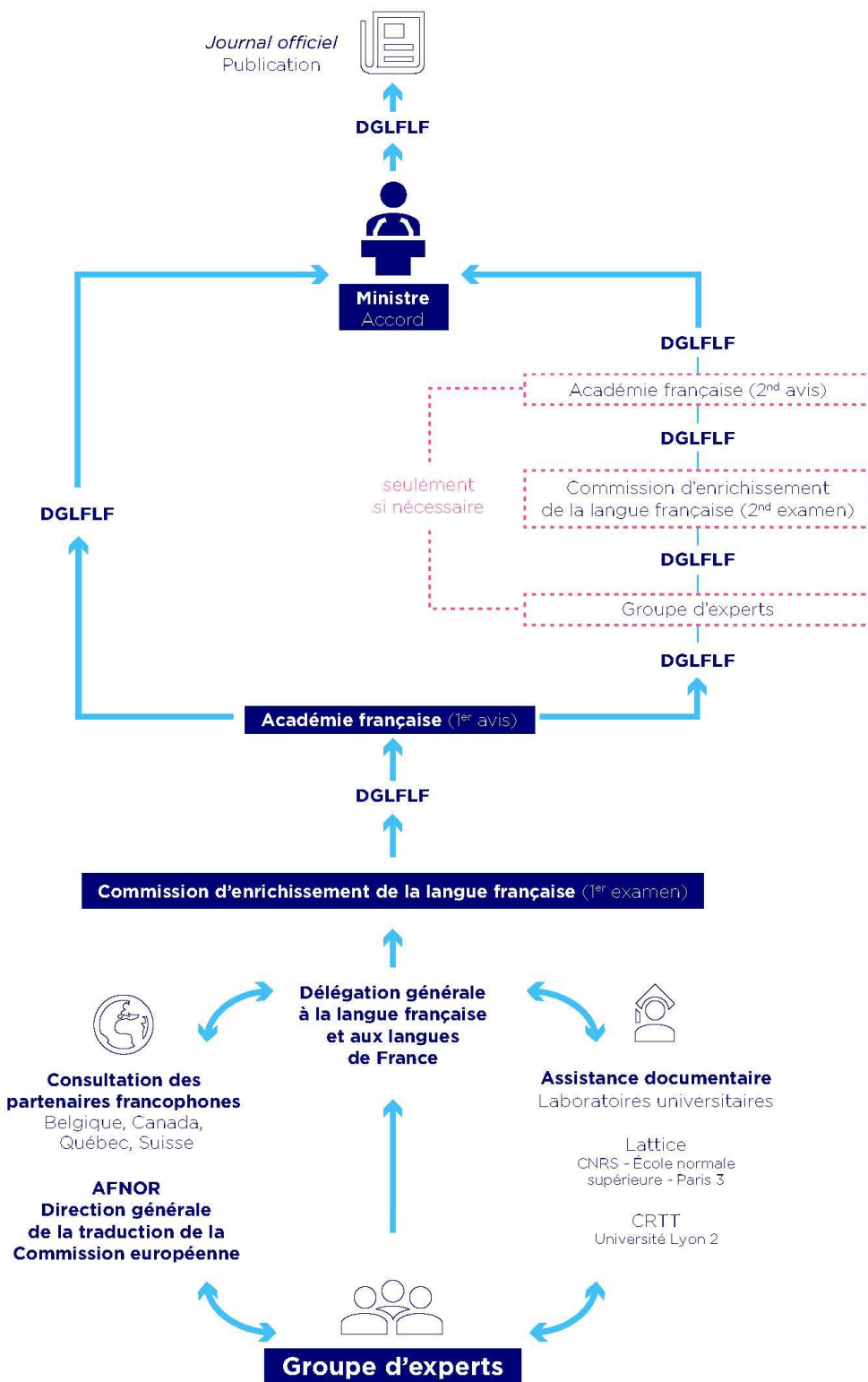
Le dispositif d'enrichissement de la langue française est organisé en réseau : 19 groupes d'experts animés par 10 hauts fonctionnaires chargés de la terminologie et de la langue française dans 14 ministères. Ces groupes d'experts, principalement composés de bénévoles, recensent les besoins (c'est la « veille néologique »), traitent des définitions et termes, en équivalents le plus souvent de termes étrangers, et soumettent leurs travaux à la Commission d'enrichissement de la langue française, qui à son tour s'assure que les définitions et les termes proposés sont compréhensibles par tous.

L'étape de validation par la Commission du Dictionnaire de l'Académie française, préalable indispensable à la publication au Journal officiel, permet aussi de s'assurer que les termes et définitions proposés soient conformes à l'usage, à la morphologie et à la syntaxe du français.

À ce réseau sont étroitement associés des partenaires, représentants de l'Académie française et de l'Académie des sciences, des organismes de normalisation (AFNOR) et des institutions francophones (Québec, Canada, Fédération Wallonie-Bruxelles, Suisse).

Les termes et définitions publiés au Journal officiel par le dispositif d'enrichissement de la langue française sont mis gratuitement à la disposition des professionnels (juristes, enseignants, chercheurs, journalistes, traducteurs, interprètes...), comme du grand public dans la base FranceTerme sur le site du ministère de la Culture.

Au ministère de la Culture, la Délégation générale à la langue française et aux langues de France assure le secrétariat permanent de la Commission d'enrichissement. Elle administre, suit et coordonne l'ensemble du dispositif, et exerce une mission d'expertise méthodologique. Elle est responsable de l'administration de la base FranceTerme.



Installation de la nouvelle Commission d'enrichissement de la langue française

La Commission d'enrichissement de la langue française (CELF), nommée pour une durée de quatre ans, est composée de dix-neuf membres. Elle se réunit une fois par mois et se fait assister de nombreux experts.

La CELF est responsable de la publication au Journal officiel de toutes les listes de termes recommandés. Elle établit chaque année un rapport de synthèse sur l'action menée par les administrations concernées par la terminologie. Son secrétariat est assuré par la Délégation générale à la langue française et aux langues de France.

Président

Nommé par le Premier ministre, par arrêté du 13 février 2018

- Frédéric Vitoux, de l'Académie française

Membres de droit

- Hélène Carrère d'Encausse, secrétaire perpétuel de l'Académie française
- Pascale Cossart et Étienne Ghys, secrétaires perpétuels de l'Académie des sciences
- Roch-Olivier Maistre, président du Conseil supérieur de l'audiovisuel
- Paul de Sinety, délégué général à la langue française et aux langues de France
- Imma Tor Faus, représentant l'Organisation internationale de la Francophonie
- Marc Ventre, président de l'Association française de normalisation

Personnalités qualifiées

Nommés par le ministre de la Culture, par arrêté du 10 décembre 2018

- Emmanuelle d'Achon, ministre plénipotentiaire honoraire
- Jean-Pierre de Beaumarchais, professeur des universités
- Philippe Boulanger, éditeur et journaliste scientifique
- Jean-Michel Gaussot, ministre plénipotentiaire hors classe honoraire
- Alexandre Grandazzi, professeur des universités
- Isabelle Jarry, romancière et essayiste
- Michèle Leduc, physicienne, directrice de recherche émérite au CNRS
- Christine Pénichon, avocate générale à la Cour de cassation
- Anne-Marie Romulus, inspectrice générale de l'éducation nationale
- Martine Rousseau-Oger, correctrice-réviseuse
- Philippe Saint Raymond, ingénieur général des mines
- Anne Varenne, professeur des universités

Les groupes d'experts, au cœur du travail terminologique

La Commission d'enrichissement de la langue française repose sur un réseau de 19 groupes d'experts des domaines scientifiques et techniques répartis dans 14 ministères. Ces groupes d'experts, intitulés « collèges », sont au cœur du travail terminologique.

Chaque collège, composé de vingt à trente membres, bénévoles, réunit des professionnels du secteur (représentants des entreprises, des associations...), des journalistes spécialisés, des spécialistes de la langue (linguistes, terminologues, traducteurs) et des représentants des services de l'administration. Ils sont chargés de repérer les innovations technologiques et scientifiques, les nouveaux concepts qu'il importe de désigner en français, et de proposer des définitions à la Commission d'enrichissement.

Groupes d'experts	Ministères
Agriculture et Pêche	Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
Défense	Ministère des Armées
Culture et Médias	Ministère de la Culture
Automobile / Chimie et Matériaux / Économie et Finances / Énergie nucléaire / Énergies fossiles / Informatique / Télécommunications	Ministère de l'Économie et des Finances Ministère de l'Action et des Comptes publics
Biologie / Éducation et Enseignement supérieur / Spatiologie	Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
Relations internationales	Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
Droit et Justice	Ministère de la Justice
Santé et Affaires sociales	Ministère des Solidarités et de la Santé Ministère du Travail
Sport	Ministère des Sports
Aménagement, Habitat et Mobilités / Environnement et Développement durable	Ministère de la Transition écologique et solidaire Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales

Quatre termes à l'étude

Groupe d'experts chargé de la terminologie de la santé et des affaires sociales :

Cocon vaccinal

Domaine : santé et médecine

Définition : Protection d'un nourrisson ne pouvant être vacciné, qui est obtenue par la vaccination des personnes en contact étroit avec lui.

Note : Le cocon vaccinal concerne les nourrissons trop jeunes pour être vaccinés contre une maladie donnée selon le calendrier vaccinal, par exemple contre la coqueluche, ou les nourrissons atteints d'une maladie grave contre-indiquant la vaccination.

Équivalent étranger : cocooning

Terme extrait d'une liste comportant également les termes : déclencheur de symptômes post-traumatiques, effet nocebo, éligobiotique, étude autocontrôlée, étude croisée / essai croisé, inflammation liée à l'âge, médicament antisénescence / antisénescent, rétablissement, test des tracés, tomodensitométrie à faisceau conique / tomographie conique.

Groupe d'experts chargé de la terminologie du droit et de la justice :

Justice prévisionnelle

Domaine : droit, informatique

Définition : Recours, dans un processus juridictionnel, à l'analyse algorithmique de la jurisprudence pour évaluer l'issue probable d'un litige ou d'une investigation.

Note : Le terme « justice prédictive », qui écarte la liberté d'appréciation du juge, n'est pas recommandé.

Équivalent étranger : predictive justice

Terme extrait d'une liste, dont l'examen est prévu le 20 février, comportant également les termes : accord-parapluie, affaire gelée/affaire glacée, bouclier de protection des données, confidentialité des données personnelles, confidentialité par défaut, confidentialité programmée, cyberespionnage, cyberjustice, délégué, -e à la protection des données, désistance, dumping juridique, juristech, justice restaurative / justice réparatrice / justice restauratrice, minage pirate, piège à billets / piège à distributeur de monnaie, procédure-bâillon, protection des données personnelles.

Groupe d'experts chargé de la terminologie de l'environnement et du développement durable :

Littoralisation, n.f.

Domaine : environnement, aménagement et urbanisme

Définition : Processus de concentration croissante de la population, des activités et des aménagements qui leur sont associés le long des littoraux, dû à leur attractivité économique et résidentielle.

Terme extrait d'une liste comportant également les termes : bilan sédimentaire, boues rouges, cellule sédimentaire littorale, dépoldérisation, encrassement biologique, internalisation des externalités environnementales, opérateur de compensation écologique, poldérisation, ratio de compensation écologique, réestuarisation, réserve d'actifs naturels, tourisme fluvestre, trait de côte.

Groupe d'experts chargé de la terminologie de la culture et des médias :

Directeur, directrice de série

Domaine : audiovisuel, télévision

Définition : Personne qui supervise l'écriture et la production d'une série télévisée dont elle est souvent le créateur.

Équivalent étranger : show runner, showrunner

Terme issu des travaux en cours du groupe d'experts, qui portent sur la recherche de définition et de terme en français pour auto-tune, chick lit, clickbait, fashion tech, heads-up, rich media, sensitivity reader, slow fashion, spoil, time-lapse, etc.

Quelques exemples de termes adoptés récemment

Commission d'enrichissement de la langue française

Infobox

Fake news

FR

EN

FranceTerme

This slide features a dark blue background. In the top left corner, there is a logo for the 'Commission d'enrichissement de la langue française' with the word 'Culture' below it. The main content consists of two white speech bubble shapes: the top one contains the French term 'Infobox' and the bottom one contains the English term 'Fake news'. To the right of these bubbles are two circular icons: a blue one with 'FR' and a pink one with 'EN'. The 'FranceTerme' logo is in the bottom right corner.

Commission d'enrichissement de la langue française

Financement participatif

Crowdfunding

FR

EN

FranceTerme

This slide features a dark blue background. In the top left corner, there is a logo for the 'Commission d'enrichissement de la langue française' with the word 'Culture' below it. The main content consists of two white speech bubble shapes: the top one contains the French term 'Financement participatif' and the bottom one contains the English term 'Crowdfunding'. To the right of these bubbles are two circular icons: a blue one with 'FR' and a pink one with 'EN'. The 'FranceTerme' logo is in the bottom right corner.

Commission d'enrichissement de la langue française

Enfant du numérique

Digital native

FR

EN

FranceTerme

This slide features a dark blue background. In the top left corner, there is a logo for the 'Commission d'enrichissement de la langue française' with the word 'Culture' below it. The main content consists of two white speech bubble shapes: the top one contains the French term 'Enfant du numérique' and the bottom one contains the English term 'Digital native'. To the right of these bubbles are two circular icons: a blue one with 'FR' and a pink one with 'EN'. The 'FranceTerme' logo is in the bottom right corner.

Commission d'enrichissement de la langue française

À bas coûts

Low cost

FR

EN

FranceTerme

This slide features a dark blue background. In the top left corner, there is a logo for the 'Commission d'enrichissement de la langue française' with the word 'Culture' below it. The main content consists of two white speech bubble shapes: the top one contains the French term 'À bas coûts' and the bottom one contains the English term 'Low cost'. To the right of these bubbles are two circular icons: a blue one with 'FR' and a pink one with 'EN'. The 'FranceTerme' logo is in the bottom right corner.

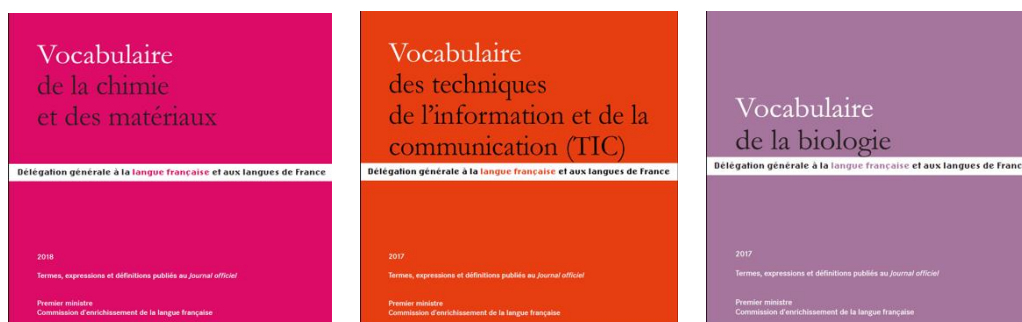
FranceTerme , un site de référence

La Délégation générale à la langue française et aux langues de France rend disponible l'intégralité des termes nouveaux publiés au *Journal officiel* sur le site **FranceTerme** du ministère de la Culture : <http://www.culture.fr/franceterme/>

La base de données, riche de plus de **8 000 termes et définitions**, est également disponible via une application mobile.

Outre sa base de données, le site contient :

- Diverses pages d'information consacrées à la **terminologie** ;
- Une « **Librairie** », où tous les vocabulaires thématiques issus de **FranceTerme** sont téléchargeables au format pdf ;



- Une rubrique « **Abonnez-vous** », qui permet aux internautes de s'inscrire pour être informés par courriel de chaque publication au *Journal officiel* ;
- Une rubrique « **Nous écrire** » : les terminologues de la DGLFLF répondent aux demandes des internautes et leur communiquent toutes les informations disponibles ;
- Une « **Boîte à idées** », qui donne la possibilité au public de proposer des termes.

Chaque année, parmi les 200 à 300 termes publiés au *Journal officiel*, une trentaine ont été signalés par des internautes, très souvent en phase avec les propositions des experts.